



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante et unième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-8 décembre 2014

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Renforcement des capacités**

**Renforcement des capacités au titre de la Convention**

## **Renforcement des capacités au titre de la Convention**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité du Rapport succinct sur la troisième réunion du Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités, tenue pendant sa quarantième session<sup>1</sup>.
2. Le SBI a invité les Parties, dans le cadre des communications annuelles dues en application de la décision 4/CP.12, à communiquer au secrétariat, avant le 18 février 2015, leurs observations sur des questions thématiques précises liées au renforcement des capacités au titre de la Convention dans les pays en développement, pour examen à la quatrième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui se tiendra à l'occasion de la quarante-deuxième session du SBI (juin 2015), ainsi que leurs observations sur l'organisation de cette réunion.
3. Le SBI a aussi invité les Parties à communiquer, dans le même délai, leurs vues sur le mandat du troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, qui sera engagé à sa quarante-deuxième session en vue d'être achevé pour la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (novembre-décembre 2016)<sup>2</sup>.
4. Le SBI a poursuivi, sans l'achever, l'examen concernant le renforcement des capacités des pays en développement au titre de la Convention. Il a décidé de poursuivre cet examen à sa quarante-deuxième session, en vue de recommander à la Conférence des Parties un projet de décision pour examen et adoption à sa vingt et unième session (novembre-décembre 2015).

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2014/14.

<sup>2</sup> Décision 13/CP.17.